



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 16

Question écrite n° 7456

Texte de la question

M. Jean-François Mancel appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'état de saturation du trafic sur les voiries nationales du sud de l'Oise, et plus particulièrement autour de l'agglomération de Creil. La réalisation d'un barreau autoroutier entre l'autoroute A 16 et l'agglomération de Creil est l'une des pistes évoquées pour désengorger le réseau routier du sud de la Picardie. Il lui demande de l'informer de l'état d'avancement des études en cours sur la réalisation de ce barreau autoroutier et de lui préciser quelles suites il entend leur donner afin de pouvoir redonner espoir aux populations des communes saturées par le trafic.

Texte de la réponse

Afin de répondre au problème de saturation du réseau routier du sud de l'Oise, divers scénarios de développement du réseau routier et autoroutier ont été étudiés dans le cadre des travaux préparatoires aux schémas de services, visant à une meilleure répartition des flux nord-sud entre la route nationale 17 et les autoroutes A 1 et A 16, en évitant la traversée des centres villes. Les schémas de services approuvés par décret le 18 avril 2002 n'ont pas retenu le principe d'une liaison autoroutière entre Creil et l'A 16. Ils ont seulement proposé, afin de faciliter les échanges entre l'Ile-de-France et les régions limitrophes, de renforcer la capacité et les performances des liaisons ferroviaires entre les pôles franciliens et les principales villes du Bassin parisien, en particulier pour la Picardie, la liaison Amiens - Creil - Roissy, et d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et les nouvelles infrastructures décidées en Ile-de-France, comme le prolongement de l'A 16 jusqu'à la Francilienne, et de la Francilienne jusqu'à l'A 1. Un montant de 1,5 millions d'euros, dont 50 % de participation de l'Etat, en crédits d'étude est néanmoins inscrit au contrat de plan entre l'Etat et la région Picardie pour la période 2000-2006 concernant l'étude d'une liaison Creil - A 16. Un montant de 305 000 euros a été affecté en 2002 à cette étude. Un prochain débat parlementaire sera l'occasion de réfléchir sur les infrastructures de transport. Le ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer devra s'interroger ensuite sur la réalisation de cette liaison et envisager son inscription dans les documents de planification.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7456

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 10 mars 2003

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4549

Réponse publiée le : 17 mars 2003, page 2041